

**Maitres Francois-Xavier GAPAIS et
Arnaud LE GALL du TERTRE
Notaires associés.
28400 NOGENT LE ROTROU
(bureaux annexes à Authon du Perche et La
Bazoche Gouët)**

Emoluments :

Les émoluments seront perçus en application des articles A 444-53 et suivants du Code de commerce, sous réserve des remises suivantes :

[Au titre des remises prévues à l'article R 444-10 -I. :](#)

L'office applique une remise de 10% pour les émoluments prévus aux articles A 444-67 et A 444-68 du Code de commerce pour une prestation afférente à un bien ou un droit d'une valeur comprise entre un et dix millions d'euros.

[Au titre des remises prévues à l'article R 444-10 II. et III. :](#)

L'office applique une remise de 40% dans tous les cas prévus audits textes.

Honoraires :

En matière d'honoraires, la politique tarifaire de l'office est la suivante :

Chaque prestation fera l'objet d'une convention d'honoraires entre l'office et le client.



A défaut d'autres honoraires convenus, il sera facturé :

Notaire 200 € TTC par heure

Collaborateur 100 € TTC par heure

Activités immobilières :

Ventes (honoraires de négociation) :

5% TTC Prix avec un minimum 1500 € TTC 5% TTC

Locations (honoraires de négociation) :

Loyer de 0 à 450 € 120 € TTC

Loyer de 451 à 1000 € 180 € TTC

Au-delà 300 € TTC

Locations (honoraires de gestion) :

Sur les montants encaissés 5% TTC

Avis de valeur :

Bien jusqu'à 100m² habitable : 150 € TTC

Autres biens sur devis

Rapport d'expertise par un expert immobilier agréé :

Tout type de biens sur devis.

Tarifs applicables au 29 mai 2017.